

A) INTENSITÉ (Rayures, écrasures et piqûres)

Lorsqu'on regarde à travers le verre dans un plan perpendiculaire, à la lumière du jour mais sans soleil direct ou à l'aide d'un éclairage de fond permettant d'observer chaque type d'imperfection, les défauts ne doivent pas être décelables à des distances supérieures à celles indiquées ci-dessous (al.62.2) sauf lorsqu'il s'agit d'un défaut de forte intensité :

Intensité	Distance
Faible	200 mm
Légère	1000 mm
Moyenne	3000 mm
Forte	3000 mm

B) ZONE DE CHAMP DE VISION

Pour être garantie, toute défectuosité dans la zone de champ de vision doit être visible à l'oeil nu à une distance de 3 pieds (1,000 mm) de la surface du verre.

C) ZONE PÉRIPHÉRIQUE

Dans la zone périphérique, la garantie couvre :

- ◆ Toute égratignure excédant ½ " ;
- ◆ L'oeil de boeuf dont le diamètre excède ½ " ;
- ◆ Toute regroupement d'imperfection à l'intérieur de ½".

Selon la Norme Canadienne **CAN /C G5B-12.3M91/ PAGE 5 e et 6.2.1**

RECOMMANDATIONS :

Afin de diminuer les risques et éviter les bris thermiques, il est recommandé de maintenir une bonne circulation d'air à l'endroit du vitrage. Ne pas laisser les stores, draperies, rideaux ou autres fermés par temps froid. Pour éviter toute concentration de chaleur sur le vitrage, surtout sur une petite surface, assurez-vous qu'il est dégagé de tout carton, papier, enseigne, panneau ou de tout autre objet et décoration, et ne jamais peindre aucune de ses surfaces.

La chaleur provenant du système de chauffage devra être dirigée contrairement au vitrage. Ces précautions seront observées davantage pour le verre coloré qui s'échauffe sensiblement plus que le verre clair lorsque exposé au soleil. Nous vous engageons à bien suivre nos recommandations pour le vitrage.

LA CONDENSATION :

Sur la surface du vitrage à l'intérieur de la pièce est causée par l'humidité ambiante, qui doit être contrôlée par rapport à la température extérieure. Le degré d'humidité peut varier selon les activités et le nombre de personnes qui habitent l'appartement. Pour de plus amples informations concernant la condensation, ses causes et ses remèdes, vous pouvez vous procurer par l'entremise de notre distributeur, le pamphlet HN 11F du Conseil National de Recherches Canada, extrait de Bâtiment Vol. 39, No.2.Fév. 1964, P. 22-24.

SPÉCIFICATIONS

Afin de détecter les défectuosités possibles sur une unité scellée, il faut d'abord établir les deux zones composant l'unité, soit la zone du champ de vision et la zone périphérique.

La zone de champ de vision s'établit en traçant un losange au centre de l'unité, en positionnant les pointes à une distance de l'arête de surface équivalent à 10% de la dimension médiane du verre. La zone périphérique comprend le reste de la surface du verre.

